

SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC du Carmausín Ségala à Carmaux, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Emergence d'une Fabrique des territoires en transition : demande de financement LEADER

Référence : D 2022.13

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14

Délégués présents : 20 Pouvoir : 1

Voix délibératives : 21

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Titulaires représentés : Sabine BOUDOU-OURLIAC donne pouvoir à Sylvie GRAVIER

Suppléants présents avec voix délibérative : J-Michel SIBRA,

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT,

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL,

Suppléants excusés : Serge BOURREL, J-Marc SENGES,

Autres participants : Antoine BOUTONNE, Loris CARIOU, Stéphanie CANTALOUBE, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

Secrétaire de séance : Marie-Claude ROLLAND

Vu la convention signée entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (GAL), la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (autorité de gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur) en date du 18 juillet 2016 et la fiche-action 3 annexée intitulée *Un territoire à énergie positive pour la croissance verte*

Vu le formulaire de demande Leader au titre de l'opération « Emergence d'une Fabrique des territoires en transition »,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le contenu de l'opération « Emergence d'une Fabrique des territoires en transition » pour un montant prévisionnel de **143 534.68 €**
- approuve le plan de financement suivant :
 - Autofinancement : **74 638.03 €**
 - FEADER (Leader) : **68 896.65 €**
- sollicite le concours du FEADER au titre du programme LEADER à hauteur de **68 896.65 €**
- mandate le Président pour signer le formulaire de demande Leader, pour inscription au prochain Comité de Programmation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

